

TAXE SUR LES CHAMBRES D'HOTELS ET DE PENSIONS ,
SUR LES CHAMBRES ET APPARTEMENTS GARNIS
TAXATION FORFAITAIRE.

(Déclaration à retourner à l'Administration Communale, Place Roi Albert 1^{er} à ROCHEFORT, Pour le 30 juin de l'exercice d'imposition).

ETABLISSEMENT :

ADRESSE :

TELEPHONE :

RESPONSABLE :

Je soussigné :

Déclare que mon établissement comporte chambres.

DATE :

SIGNATURE :